

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE  
DIRECTION DES ETUDES ET DE SYSTEME D'INFORMATION  
SERVICE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES**

**RAPPORT SUR LA PRODUCTION, L'EXPORTATION ET LES  
RECETTES PETROLIERES**

**RAPPORT DU MOIS DE MAI 2015**

**23 JUILLET 2015**

## SOMMAIRE

1. Production .....	3
1.1. Production journalière .....	3
1.2. Partage de la Production.....	4
1.2.1. Etat et contractants .....	4
1.2.2. Partage de la production entre les contractants .....	5
2. Les Ventes .....	5
2.1. Les enlèvements par pool.....	5
2.2. Les conditions et le détail des ventes .....	6
3. Les recettes pétrolières de l'Etat et les retraits sur le FNRH au profit du compte unique du Trésor Public .....	7

## TABLEAUX

Tableau 1 : Chiffres de production du mois de Mai 2015.....	3
Tableau 2: La production totale en barils (bbl) et la partage entre l'Etat et les contractants.....	4
Tableau 3: Part des contractants.....	5
Tableau 4 : Enlèvements par pool et par date .....	5
Tableau 5: Production, Enlèvement, Stock après chaque enlèvement (en bbl) .....	6
Tableau 6: Détails de la partie de la dernière cargaison enlevée (31/05/2015).....	6

## GRAPHIQUES

Graphique 1: L'évolution de la production journalière en barils.....	4
--	---

## ANNEXES

Annexe 1: Les revenus pétroliers encaissés au mois de Mai 2015 .....	7
--	---

Ce rapport se compose de trois parties principales.

1. La première partie est consacrée à la production du champ de Chinguetti, seul champ en cours d'exploitation. Elle fait état du partage de la production entre les différents intervenants.
2. La deuxième partie concerne les ventes effectuées.
3. La troisième concerne les recettes de l'Etat et les retraits effectués sur le Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH).

# 1. Production

## 1.1. Production journalière

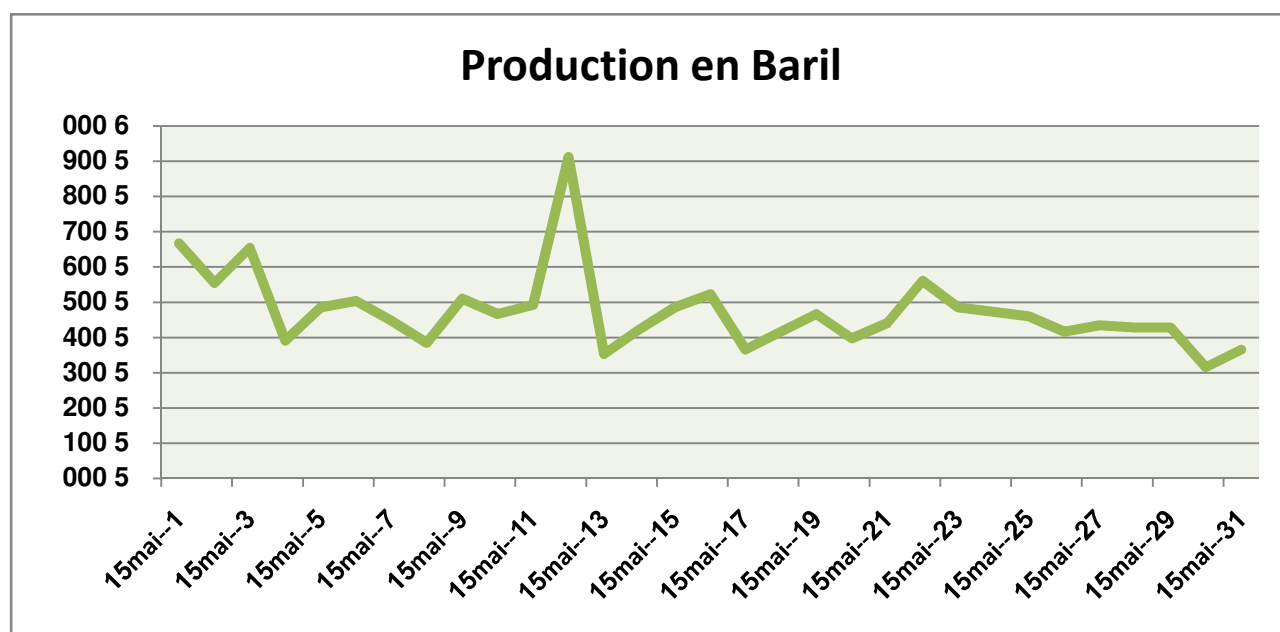
Tableau 1 : Chiffres de production du mois de Mai 2015

Jour	Barils
1-mai-15	5 667
2-mai-15	5 554
3-mai-15	5 655
4-mai-15	5 390
5-mai-15	5 485
6-mai-15	5 504
7-mai-15	5 447
8-mai-15	5 384
9-mai-15	5 510
10-mai-15	5 466
11-mai-15	5 491
12-mai-15	5 912
13-mai-15	5 353
14-mai-15	5 422
15-mai-15	5 485
16-mai-15	5 522
17-mai-15	5 365
18-mai-15	5 416
19-mai-15	5 466
20-mai-15	5 397
21-mai-15	5 441
22-mai-15	5 560
23-mai-15	5 485
24-mai-15	5 472
25-mai-15	5 460
26-mai-15	5 416
27-mai-15	5 434
28-mai-15	5 428
29-mai-15	5 428
30-mai-15	5 315
31-mai-15	5 365
<b>TOTAL</b>	<b>169 693</b>

**NB :** Ces chiffres sont basés sur les indications du compteur ultrasonique de production, il s'agit des chiffres bruts qui sont sujets à une réconciliation ultérieure.

1. La case surlignée correspond à la date d'enlèvement. Celle-là même qui figure dans le document intitulé « Bill of lading » ou connaissance.

**Graphique 1: L'évolution de la production journalière en barils**



Sources : Graphique des auteurs

- La production au cours du mois de Mai a enregistré une fluctuation autour d'une moyenne de 5 474 mille barils par jour, avec une légère augmentation au début du mois et au 12<sup>ème</sup> jour suivi d'une baisse visible les derniers jours du mois.
- La production journalière moyenne de ce mois a connu une simple augmentation par rapport au mois précédent pour se situer à 5 474 bbl/j contre 5 416 bbl/j au mois d'Avril.

## 1.2. Partage de la Production

### 1.2.1. Etat et contractants

Tableau 2: La production totale en barils (bbl) et le partage entre l'Etat et les contractants

la Production total en BBL et le partage entre l'Etat et le Contractant	
	Mai
<b>Production Total</b>	<b>169 693</b>
CostOil	101 816
Profit Oil	67 877
Profit Oil GVMT	<b>20 363</b>
Profit Oil de Contractant	47 514
<b>Rythme Moyen de Production</b>	<b>5 474</b>
Part de l'Etat en Profit Oil	30%

Sources : Calcul des auteurs

- les calculs sont basés sur le CPP révisé utilisant par hypothèse un prix pour le mois de Mai 2015 égal à 50,000 US\$ le baril.

## 1.2.2. Partage de la production entre les contractants

Tableau 3: Part des contractants

Partage de la Production entre les Contractants			
Société	CostOil	Profit Oil	Total
PC Mauritania I	31 359,23	14 634,31	45 993,54
PC Mauritania II	16 885,62	7 879,96	24 765,58
FP Mauritania B BV	2 894,93	1 350,97	4 245,89
Premier OilMauritania B Limited.	5 375,87	2 508,74	7 884,61
SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDR	12 217,88	5 701,68	17 919,56
TullowOil	19 353,12	9 031,46	28 384,58
Kufpec	10 420,22	4 862,77	15 283,00
ROC OIL (MAURITANIA) COMPANY	2 150,35	1 003,50	3 153,84
Roc Oil (Chinguetti) B.V	1 158,46	540,61	1 699,07
<b>Total</b>	<b>101 815,68</b>	<b>47 513,98</b>	<b>149 329,66</b>

## 2. Les Ventes

### 2.1. Les enlèvements par pool

- Les intervenants au niveau du champ Chinguetti (seul champ actuellement exploité) sont regroupés en un seul pool depuis juillet 2007.
- Le produit des ventes est encaissé, en général, un mois après la date d'enlèvement.

Le 31/05/2015 a eu lieu un enlèvement de 512 090,02 bbl, cette cargaison a été achetée par BP à 51,74 USD le baril soit 4.70 USD de moins que le prix du Brent sur le marché.

Tableau 4 : Enlèvements par pool et par date

Chargement	Date	Quantités communiqués dans les précédents rapports	Quantités nettes	écart	pourcentage	Pool unique
CG037	Juin/2013		622 811,20			
CG038	Septembre/2013		599 695,88			
CG039	Décembre/2013		301 271,00			
CG040	Mars/2014		417 456,16			
CG041	Mai/2014		623 430,16			
CG042	Août/2014		522 974,24			
CG043	Novembre/2014		512 546,73			
CG044	Février/2015		497 606,80			
CG045	Mai/2015		512090,02			

Source : SMH

- Le contrat d'enlèvement stipule qu'un jour avant chaque enlèvement, la part de chaque intervenant est actualisée compte tenu de la production réalisée et des

enlèvements déjà effectués. Les ratios des parts obtenues par chaque partie seront appliqués au produit de la cargaison.

**Tableau 5: Production, Enlèvement, Stock après chaque enlèvement (en bbl)**

Date d'enlèvement	31/10/14	30/11/2014	30/12/14	31/01/15	28/02/2015	31/03/15	30/04/15	31/05/2015
<b>Cumul de Production (stock)</b>	1 777 553	1 950 856	1614751,27	1790708,27	1944770,27	1618139,47	1780605,47	1950298,47
<b>Quantité enlevée</b>		512 546,73			497 606,80			512 090,02
<b>Quantité restant après prélèvement</b>		1 438 309,27			1447 163,47			1438208,45

Sources : Calcul des auteurs

## 2.2. Les conditions et le détail des ventes

**Tableau 6: Détails de la partie de la dernière cargaison enlevée (31/05/2015).**

Détail des ventes	
<b>Quantité vendue en Mai 2015</b>	<b>512090,02bbl</b>
<b>Prix moyen de Brent – Mai 2015:</b>	<b>61,900 USD</b>
<b>Prix de vent (Mai 2015)</b>	<b>51,740 USD</b>
<b>Quantité enlevée par le gouvernement :</b>	<b>78 900,62 bbl</b>
<b>Quantité enlevée par la SMH (dont la QP de Sterling)</b>	<b>51 989,59 bbl</b>

Sources : Direction de l'exploration et du développement des hydrocarbures bruts (MEP) et SMH

8. Le partage entre la SMH et Sterling découle des termes du contrat de financement passé entre les deux parties en ses articles 10.1 et 10.2 qui concernent respectivement le partage du profit-oil et du Cost-oil.

### 3. Les recettes pétrolières de l'Etat et les retraits sur le FNRH au profit du compte unique du Trésor Public

9. Les revenus de l'Etat tirés du pétrole encaissés au cours du mois de Mai 2015 se situent aux environs de **deux millions cent cinquante mille de dollars américains, (2 150 352,57 USD)** soit l'équivalent d'un peu plus de **six cent quatre-vingt-neuf millions d'Ouguiyas (689 467 544,52 UM)**.
10. Un tableau présentant le montant des revenus par type de recettes enregistré par le FNRH au cours du mois de Mai figure en Annexe1.
11. Aucun retrait n'a été effectué sur le compte du FNRH au cours de ce mois.
12. Le solde du compte FNRH au 31 Mai 2015 est d'environ **71 millions de dollars USD (71 047 380, 11USD)**, soit l'équivalent de **22 779 921 484,67UM**. (La source du taux de change est le site officiel de la BCM).

Annexe 1: Les revenus pétroliers encaissés au cours du mois de Mai 2015.

LIBELLE	CODE	MONTANT en USD	MONTANT en MRO
BIC	P01	230 426,98	73 881 802,60
ITS	P02	176 197,97	56 494 355,12
INTERETS	P10	22 335,00	7 161 271,05
AUTRES	P99	1 721 392,62	551 930 115,75
<b>Total</b>		<b>2 150 352,57</b>	<b>689 467 544,52</b>